

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2013

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Autorisation pour mener à bien avec Grand Évreux Agglomération les négociations nécessaires pour faire aboutir projet de portage d'immeuble destiné à un laboratoire de recherche et de développement
2	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 7 logements locatifs sociaux collectifs situés rue de la République à Caudebec-les-Elbeuf
3	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 6 logements locatifs sociaux collectifs situés rue de Boughtheroulde à Elbeuf
4	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 5 logements locatifs sociaux individuels et 42 logements locatifs sociaux collectifs situés ZAC de Grimesnil à Cherbourg-Octeville
5	Acquisition, à la demande de GRAND EVREUX AGGLOMERATION, d'un ensemble de parcelles sises au VIEIL-EVREUX (27), cadastrées section C n°117 et 144 d'une superficie totale de 6 036 m ² pour permettre de rendre attractive cette entrée de zone principale de la Zone d'activité des Longs Champs.
6	Approbation et affectation du résultat du compte financier de l'exercice 2012
7	Approbation de la décision modificative n°1
8	Approbation du PAF de la Communauté d'agglomération Caen la Mer
9	Dans le cadre du PAF de la Communauté d'agglomération Caen la Mer et de l'opération 901 071 – Bretteville sur Odon – La Maslière, transfert de cette opération de la convention signée avec Bretteville sur Odon vers le PAF de Caen la Mer
10	Dans le cadre du PAF de la Communauté d'agglomération Caen la Mer et de l'opération 901 215 – Epron – ZAD et ZAC de l'Orée du Golf, transfert de cette opération de la convention signée avec la Commune d'Epron, vers le PAF de Caen la Mer.
11	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer et de l'opération 926 833 – Bretteville sur Odon – Bassin de rétention du Vallon Sec du Venoux, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, de parcelles, répondant à un besoin de gestion des eaux pluviales
12	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer et de l'opération 926 832 – Bretteville sur Odon – Boulevard et échangeur des pépinières, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, de parcelles, permettant la réalisation du projet de diffuseur et de boulevard des pépinières.
13	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer et de l'opération 926 834 – Bretteville sur Odon – Terrain Viacités, acquisition, à la demande de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer, de parcelles, destinées à la construction d'un centre de maintenance des tramways, commun aux deux lignes, à l'accueil d'une quarantaine de bus et des locaux administratifs de l'exploitant.
14	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer et de l'opération 901 213 – Fleury sur Orne – liaison intercommunale Sud, accord pour l'allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées AK n ^{os} 15, 63, 65 et 67, pour une année, en attendant le règlement du litige.
15	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg
16	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 430 – Tourlaville – centre de secours, acquisition à la demande de la Communauté Urbaine de Cherbourg, des parcelles cadastrées section AK n ^{os} 84, 88, 87, 95, 121, 126, 127, 132, 133 et 138 et section

	AI n ^{os} 383, 387, 158 et 418, destinées à la création d'un nouveau centre d'incendie et de secours (CIS) sur la commune de Tourlaville.
17	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 429 – Equeurdreville Hainneville – centre de secours, acquisition à la demande de la Communauté Urbaine de Cherbourg, des parcelles cadastrées section AM n ^{os} 96 et 22 et section CA n ^{os} 40 et 18, destinées à la création d'un nouveau centre d'incendie et de secours (CIS) sur la commune d'Equeurdreville-Hainneville.
18	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 418 – Tourlaville - Chardine, augmentation de l'autorisation de programme.
19	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 421 – Equeurdreville Hainneville – Tôt Sud Margannes, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AM n ^{os} 4 et 50 portées au titre de cette opération, et augmentation de l'autorisation de programme.
20	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 420 – Equeurdreville Hainneville – Extension Benecere, extension du périmètre de prise en charge à la parcelle AX 45, et augmentation de l'autorisation de programme.
21	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 402 – Cherbourg Octeville – ZAC de Grimesnil-Montubert, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AX n ^{os} 99, 121 et 122, et augmentation de l'autorisation de programme.
22	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine de Cherbourg et de l'opération 980 409 – Cherbourg Octeville – La Lande Praiterie, allongement de la durée de portage des parcelles cadastrées section AX n ^{os} 103, 104 et 140.
23	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe.
24	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 513 – Dieppe - Biomarine, acquisition à la demande de la Ville de Dieppe, de la parcelle cadastrée section BP n ^o 36, destinée à de l'habitat.
25	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 509 – Dieppe – Propriété Renault, acquisition à la demande de la Ville de Dieppe, des parcelles cadastrées section AZ n ^{os} 69 et 57, destinées au développement d'un projet d'habitat.
26	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 512 – Dieppe – Renault Occasion, acquisition à la demande de la Ville de Dieppe, de la parcelle cadastrée section BM n ^o 292, destinée au développement d'un projet d'habitat.
27	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 514 – Dieppe – Route de Bonne Nouvelle, acquisition à la demande de la Ville de Dieppe, des parcelles cadastrées section 466 AH n ^{os} 36 et 37, destinées à un projet d'habitat.
28	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 016 – Neuville Les Dieppe – 2 avenue de la République, transfert de cette opération de la convention signée avec HABITAT 76, dans le PAF de la ville, et acquisition, à la demande de la Ville de Dieppe, des parcelles cadastrées section 466 AC n ^{os} 460, 470, 472, 475, 519, 520, 522, 529, 564, 565 et 566, destinées à un projet d'habitat.
29	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Dieppe et de l'opération 960 000 – ZAC Dieppe Sud, augmentation de l'autorisation de programme.
30	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme,
31	Intégration au Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme, de l'opération 900 158 - Rue de la République.
32	Intégration au Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme, de l'opération 900 159 - Rue Marcel Paul.
33	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme et de l'opération 900 193 – Ancienne Corderie – Emplacement réservé n ^o 14, acquisition à la demande de la Ville de Maromme, de la

	parcelle cadastrée section AM n°129, destinée à la réalisation d'un projet de logements.
34	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme et de l'opération 900 191 – Emplacement réservé n°15, acquisition à la demande de la Ville de Maromme, des parcelles cadastrées section AE n°s 626p, 652p, 653p, 651p, 105p et 107p, destinées à la création d'une voie d'accès à la zone AU située en contrebas.
35	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme et de l'opération 900 194 – 135-137 route de Dieppe, acquisition à la demande de la Ville de Maromme, des parcelles cadastrées section AK n°s 447 et 180, destinées à deux projets d'aménagement possibles sur ce site : soit la démolition et l'intégration de l'espace ainsi libéré au parking relais existant appartenant à la CREA, soit la démolition et la requalification des lieux par la réalisation d'une opération mixte commerce-activité-logement (accession privée et sociale).
36	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Maromme et de l'opération 900 195 – Maromme 2015, acquisition à la demande de la Ville de Maromme, des parcelles contenues dans le périmètre de la carte ci-jointe, destinées à la restructuration du centre ville.
37	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf
38	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf et de l'opération 920 709 – Rue Léon Gambetta, issue de l'éclatement de l'opération 920 661 – DPU CENTRE VILLE, acquisition à la demande de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf, de la parcelle cadastrée section AL n°538, destinée à la réalisation de logements.
39	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf, création de l'opération 920 731 – Rue des Canadiens, issue de l'éclatement de l'opération 920 661 – DPU CENTRE VILLE.
40	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf et de l'opération 920 732 – Rue de la Marne, issue de l'éclatement de l'opération 920 661 – DPU CENTRE VILLE, acquisition à la demande de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf, la parcelle cadastrée section AD n°270, destinée à y développer un projet mixte Habitat – activités tertiaires.
41	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf, de création de l'opération 920 708 – Rue Faidherbe, issue de l'éclatement de l'opération 920 661 – DPU CENTRE VILLE.
42	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf, de création de l'opération 920 707 – 18 bis rue de la Marne, issue de l'éclatement de l'opération 920 661 – DPU CENTRE VILLE.
43	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf et de l'opération 920 661 – DPU Centre Ville, réduction du périmètre de prise en charge qui est « troué » des secteurs dits opérationnels, les disponibilités restantes sont destinées à revitaliser le tissu urbain et le rendre plus attractif.
44	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Saint Aubin Lès Elbeuf et de l'opération 920 663 – Prieure Saint Gilles, allongement d'un an la durée de portage des lots arrivant à échéance en 2013, en vue notamment de permettre, si nécessaire, la réalisation d'une expertise juridique sur la dissolution judiciaire de la copropriété ainsi qu'une étude d'aménagement, en partenariat a minima de la Ville, sur une assiette plus large que celle du Prieuré afin d'optimiser le projet d'aménagement.
45	Approbation du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen
46	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 289 – Victor Hugo - Raspail, de réduire le périmètre de prise en charge initiale de l'opération (CA du 5/12/2006), et d'acquérir à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, les parcelles contenues dans le périmètre de la carte ci-jointe.
47	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, changement du nom de l'opération 900 288 Hyacinthe Ménage-Victor Hugo en 900 288 - Esmeralda, réduction du périmètre de prise en charge initiale (CA des 5/12/2006 et 3/06/2010), et acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles, destinées à une reconversion des terrains en habitations de petites unités collectives en accession sociale et locatif.

48	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de changer le nom de l'opération 900 294 – Voltaire en 900 294 – Îlot Blum – Quesnay – DUP Voltaire, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles.
49	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 315 – Rue Méridienne, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, des parcelles cadastrées section AH nos 13, 14, 15 et 16, destinées à la requalification de cette entrée de ville, en limite communale avec Rouen, notamment en densifiant davantage cet îlot.
50	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 296 – Gaston Contremoulins – Vincent Auriol, réduction du périmètre de prise en charge initiale (CA du 5/12/2006) et acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles.
51	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 290 – Hôtel de Ville, réduction du périmètre de prise en charge initiale (CA du 5/12/2006) et acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles.
52	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 291 – Emile Zola, réduction et extension du périmètre de prise en charge initiale (CA du 5/12/2006) et acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles.
53	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 287 – Victor Hugo-Paris, réduction du périmètre de prise en charge initiale (CA du 5/12/2006) de cette opération au stock déjà porté par l'EPF à la date du 1 janvier 2013 et de considérer cette opération comme terminée à partir de la cession du stock restant.
54	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 299 – Quartier Eauplet, réduction du périmètre de prise en charge initiale et acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, des parcelles contenues dans le périmètre de la carte ci jointe.
55	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, intégration de l'opération 900 317 – Barbes, issue de l'éclatement de l'opération 900 295 Pierre Corneille – Ledru Rollin, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles destinées à de l'habitat.
56	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, intégration de l'opération 900 316 – Ledru Rollin, issue de l'éclatement de l'opération 900 295 Pierre Corneille – Ledru Rollin, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, des parcelles destinées à de l'habitat.
57	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, intégration de l'opération 900 319 – Salva, issue de l'éclatement de l'opération 900 293 Ilot République – Corneille – Colombel, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles destinées à de l'habitat.
58	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, intégration de l'opération 900 318 – Corneille, issue de l'éclatement de l'opération 900 293 Ilot République – Corneille – Colombel, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles destinées à de l'habitat.
59	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 320 – République, issue de l'éclatement de l'opération 900 293 Ilot République – Corneille – Colombel, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, des parcelles destinées à de l'habitat.
60	Dans le cadre du Programme d'Action Foncière de la Ville de Sotteville-lès-Rouen et de l'opération 900 297 – 100 mètres de ville en plus, acquisition à la demande de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, de parcelles.
61	Acquisition, à la demande de la Commune du MESNIL ESNARD (Seine Maritime), d'une propriété bâtie à usage d'habitation sise 141 route de Paris sur le territoire communal et cadastrée section AS n° 17, pour 4 452 m².
62	Acquisition, à la demande de la Commune de SAINT VALERY EN CAUX (Seine Maritime), d'un ensemble de terrains, sis sur le territoire communal et cadastrés section ZS n°s 91, 89, 90, 86, 47, 48, 87, 45, 44, 15p et 43, représentant une superficie d'environ 9ha 22a 76ca.
63	Refus d'acquérir, à la demande de la Commune d'ARQUES LA BATAILLE (76), un ensemble immobilier,

	sis sur le territoire communal et cadastré section AB n° 141 pour une superficie totale de 463 m², partiellement loué aux Services de La Poste.
64	Acquisition, à la demande de la Commune de DEVILLE LES ROUEN (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier bâti à usage d'entrepôt commercial, sis sur le territoire communal et cadastré section AK n°s 217, 252 et 262, représentant une surface de 7 715 m².
65	Acquisition, à la demande de GRAND EVREUX AGGLOMERATION (Eure), d'un ensemble immobilier bâti à usage de bar-brasserie sis sur le territoire du VIEIL EVREUX et cadastré section C 347, pour une surface de 3 156 m².
66	Acquisition, à la demande de la Commune de TOUQUES (Calvados), d'un ensemble immobilier bâti sis sur le territoire communal rue Brière et Louvel et cadastré section AN 180, représentant une surface totale de 330 m².
67	Majoration de l'autorisation de programme de l'intervention ROUEN "Abords du pont Flaubert", inscrite au Programme d'Action Foncière de la Ville de ROUEN, afin de pouvoir poursuivre les acquisitions sur ce périmètre.
68	Majoration de l'autorisation de programme de l'intervention DIEPPE/MARTIN EGLISE "Eurochannel II", inscrite au Programme d'Action Foncière de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE DIEPPE-MARITIME, afin de pouvoir poursuivre les acquisitions sur ce périmètre.
69	Majoration de l'autorisation de programme de l'intervention MARTIN EGLISE "Eurochannel III", inscrite au Programme d'Action Foncière de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE DIEPPE-MARITIME, afin de pouvoir poursuivre les acquisitions sur ce périmètre.
70	Refus, à la Commune de BLAINVILLE SUR ORNE (14) d'un report de 2 ans pour le rachat de la parcelle cadastrée section BE 11 pour une contenance de 17 739 m².
71	Accord pour le rachat par la SEMAD des immeubles sis sur la Commune de DIEPPE (76) cadastrés AK 284 et 285, AH 86, 317, 318, 319 et 349 et AH 299 intervienne dans l'année limite des portages, soit en 2013, malgré quelques mois de décalage sur les échéances contractuelles, cela compte-tenu de la complexité des opérations et de l'intention ferme de rachat de l'aménageur.
72	Refus, à la Commune de RONCHEROLLES SUR LE VIVIER (76) d'un report d'un an pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section A n°s 1095 et 1123 pour 6 250 m², de proposer à la Collectivité un paiement échelonné en deux versements: le premier représentant 50 % du prix au moment de la signature, et le second versement un an après, avec application du taux de l'intérêt légal. Une inscription du privilège du vendeur sera effectué en garantie du versement complet du prix.
73	Refus, à la Commune de SAINT LAURENT DE CONDEL (14) d'un report de 6 mois pour le rachat de l'immeuble cadastré section AB 33 représentant une surface de 318 m².
74	Refus, à la Commune de BLONVILLE SUR MER (14) d'un report de 2 ans pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section AE 283 représentant une surface de 183 m².
75	Refus, à la Commune de TOUROUVRE (61) d'un report d'un an pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section D n°s 185 et 186 pour 1 800 m², et proposition à la Collectivité un paiement échelonné en trois versements égaux.
76	Accord pour un gel de l'application des pénalités de retard pour une période de 6 mois, à la Ville de CAUDEBEC LES ELBEUF (76), sur le rachat des parcelles composant pour partie l'îlot Jules Ferry, cadastrées section AM 231, 235, 283 et 284, dans l'attente d'une solution de substitution à rechercher avec l'appui de la CREA.
77	Refus, à la Commune d'ARQUES LA BATAILLE (76) d'un report d'un an pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section AH 27 d'une contenance de 470 m².
78	Refus, à la Commune du THIL EN VEXIN (27) d'un second report de 2 ans pour le rachat de l'ensemble immobilier cadastré section B n° 18 d'une contenance de 986 m².
79	Accord, pour le rachat par la Ville de DIEPPE (76) de l'immeuble cadastré sections AW 48 et AZ 55 pour 5 412 m² dénommé "lycée Émulation dieppoise", et d'un paiement échelonné en deux versements égaux .
80	Accord pour un partage des frais à parts égales, entre la Collectivité et l'EPF, incluant les frais supportés en direct par la Commune d'EPRON.

81	Approbation de l'opération de déconstruction de bâtiments sur le site Simon situé à Cherbourg-Octeville, dans le quartier « du Maupas ».
82	Approbation du 16 ^{ème} programme d'interventions pour les friches en Haute-Normandie.
83	Accord pour l'adhésion de l'EPF Normandie à chacun des CAUE Normands, et autorisation donnée au Directeur Général pour signer les conventions partenariales qui seront établies pour formaliser les actions communes entre chaque CAUE et l'EPF Normandie.
84	Prise en charge, à la demande de la commune de Saint-Aquilin-de-Pacy, et en partenariat avec le CAUE 27, d'une mission consistant à accompagner la commune avec un apport programmatique complétant l'approche pure de planification.
85	Prise en charge, à la demande des communes de Bueil et Breuilpont (27), et en partenariat avec le CAUE 27, d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel multisites sur les deux communes portant sur le secteur de la gare à Beuil, et le secteur du centre-bourg à Breuilpont
86	Prise en charge, à la demande de la commune de Fleury-sur-Orne, d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel.
87	Prise en charge, à la demande de la commune de Mont Saint Aignan (76), d'une étude d'urbanisme pré-opérationnel et d'une étude de définition de stratégie foncière.
88	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 19 logements locatifs sociaux collectifs situé Cours Carnot à Elbeuf (76) (ex site ACE).
89	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 6 logements locatifs sociaux collectifs situés rue Léon Gambetta à Saint-Aubin-les-Elbeuf (76).
90	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 2 logements locatifs sociaux collectifs situé 21 rue des Canadiens à Saint-Aubin-les-Elbeuf (76).
91	Application du dispositif FMF au projet de réalisation de 40 logements locatifs sociaux collectifs situé rue Charcot à Sainte Adresse (76).
92	Reconduction, pour l'année 2013, dans le cadre du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat, de l'autorisation donnée au Directeur Général d'engager, si nécessaire, pour chaque opération projetée une étude de faisabilité dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPF Normandie et le cofinancement partagé avec la collectivité.
93	Pour un ensemble de bâtiments dégradés situés rues Gaston Manneville et Blanche Canta à Dives sur Mer (14), porté par l'EPF et ayant bénéficié d'un accompagnement par le Fonds partenarial de restructuration pour l'habitat, et après consultation, pris acte de la remise sur le marché privé de l'immeuble porté par l'EPF, renonciation à une cession directe de l'opérateur, accord pour suspendre la cession à la ville à l'approbation du permis de construire déposé par l'opérateur, et annulation de l'affectation des participations financières de l'EPF au titre du F.P.R.H.
94	Accord pour mobiliser le dispositif de fonds partenarial de restructuration pour l'habitat sur l'immeuble de l'ancienne gendarmerie actuellement en état de friche, sis 34 rue Saint Lô.
95	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer la convention de partenariat avec le CAUE 76 pour le financement du Grand Prix d'Architecture et d'Urbanisme de Haute-Normandie.